

The background of the advertisement features two women of African descent. The woman in the foreground has her hair in braids and is wearing a blue and white striped shirt; she is looking down at a large bouquet of bright yellow sunflowers. The woman behind her is wearing a purple top and is smiling towards the camera. The scene is set outdoors with a bright, sunny sky and a blurred background of what appears to be a market or festival.

Artisans, commerçants : garantissez votre responsabilité civile

Responsabilité civile du professionnel :
Des solutions adaptées à votre activité

**Une solution pour vous protéger
dans l'exercice de votre activité**



Vous êtes artisans ou commerçants, pourquoi est-il indispensable d'assurer votre responsabilité civile ?

Chaque jour, dans le cadre de votre activité, vous ou vos salariés n'êtes pas à l'abri de causer des dommages à un tiers, comme par exemple à un client. La victime vous demandera alors réparation. Les conséquences financières peuvent être lourdes pour votre activité.

Pour exercer votre métier en toute sérénité, une assurance responsabilité professionnelle est la solution !



Concrètement pourquoi choisir notre contrat responsabilité civile professionnelle ?

C'est simple et rapide : une couverture complète en responsabilité civile grâce à une formule et 4 options, le tout en 5 minutes !

Zoom sur 2 situations garanties

Des dommages sont causés durant l'exercice de votre activité ?

Vous causez des dommages à vos clients ou à un tiers dans le cadre de votre activité.

Votre contrat vous couvre !

Exemple : à la suite d'un coup de vent, votre étale s'envole et abîme une voiture garée à proximité.

Nous prenons en charge (selon les conditions de votre contrat) les frais engagés pour la réparation du véhicule.

Des dommages sont causés par vos produits ?

Le produit que vous avez vendu présente un défaut et cause un dommage ou un préjudice à votre client.

Votre contrat vous couvre !

Exemple : Les crêpes que vous avez vendues ont intoxiqué votre client. Il pourra se retourner contre vous.

Nous prenons en charge (selon les conditions de votre contrat) les frais engagés qui sont réclamés par votre client.

Zoom sur 2 options

Les frais de retrait

Le produit que vous avez vendu présente un défaut important pour vos clients. Vous devez le retirer de la vente.

Votre contrat vous couvre !

Exemple : vous avez vendu par internet un robot de cuisine défectueux et dangereux. Un rappel du produit est nécessaire.

Nous prenons en charge (selon les conditions de votre contrat) l'ensemble des frais engagés pour informer vos clients, rappeler l'ensemble des produits vendus et les détruire le cas échéant.

La Protection Juridique



Vous êtes en litige avec un de vos fournisseurs ou de vos clients. Vous avez besoin d'être accompagné.

Votre contrat vous couvre !

Exemple : à la suite d'une commande auprès de votre fournisseur et du paiement de sa facture, ce dernier ne vous livre pas.

Nous vous donnons une information juridique complète (selon les conditions de votre contrat) sur vos droits et sur les premières démarches à effectuer.

Si toutefois cela n'aboutit pas, AXA prendra en charge les démarches et les frais pour obtenir la livraison ou le remboursement de la commande (selon les conditions de votre contrat).



Le ou les biens confiés par votre client bénéficient aussi des garanties de votre contrat !

Nos solutions Responsabilité Civile



Les avantages AXA

■ Une protection adaptée à votre activité

Vous bénéficiez d'une couverture tenant compte des risques spécifiques à votre secteur d'activité.

■ Une couverture globale quels que soient l'origine et le lieu du dommage

Que ce soit du fait de vos biens ou de vos installations, de vos salariés, de produits livrés ou de prestations réalisées, votre assurance responsabilité civile vous apporte une protection adaptée.

■ Une solution sécurisante pour vous et vos clients

En cas de réclamation de vos clients, vous bénéficiez de l'appui d'une équipe d'experts.



■ Des conseils spécifiques pour sécuriser votre activité



Vous bénéficiez auprès de votre interlocuteur AXA de conseils pour limiter les risques de voir votre responsabilité civile engagée.

■ Accompagnement



Avec le SERVICE CRISE MAJEURE, nous vous accompagnons en cas de crise subie par votre entreprise (selon les conditions du service) : conseils en communication, informations juridiques, soutien psychologique...



Et pour que tout soit clair pour vous, voici ce que nous ne garantissons pas avec ce contrat :

- ✗ La responsabilité personnelle des dirigeants,
- ✗ Les activités/risques faisant l'objet d'assurances obligatoires,
- ✗ Les engagements particuliers exorbitants du droit commun,
- ✗ La guerre, les émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, attentats,
- ✗ Les dommages nucléaires,
- ✗ Les risques relevant d'autres assurances spécifiques : automobile, dommages aux biens, construction, aéronautique, spatial, maritime,
- ✗ Les amendes, les astreintes, les dommages punitifs ou exemplaires,
- ✗ La responsabilité personnelle des préposés et des sous-traitants,
- ✗ Le coût du produit,
- ✗ Les dommages résultant de champs électromagnétiques,
- ✗ Les dommages résultant de l'utilisation ou de la dissémination d'organismes génétiquement modifiés,
- ✗ Les dommages causés par l'amiante, le plomb, les formaldéhydes.

Votre interlocuteur AXA



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :

avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Toutes nos actions concrètes sont à découvrir sur axa.fr

Les éléments communiqués dans ce document le sont à titre purement informatif. Ils ne sont constitutifs d'aucun engagement contractuel. En cas de doute votre interlocuteur AXA habituel peut vous renseigner.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • **AXA Assurances IARD Mutuelle**. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • **Juridica**. La filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France S.A. au capital de 14 627 854,68 € - RCS Versailles 572 079 150. Siège social : 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi. **Entreprises régies par le code des assurances.**

